

Le Guide du Saisonnier en Hautes Terres

Se loger

Se déplacer

Emploi

Santé

Activités

Vie pratique

Hautes
Terres tourisme
Volcan - Cantal
www.hautesterrestourisme.fr

Hautes
Terres tourisme
Volcan - Cantal

SOMMAIRE

Le territoire	p 4
Comment se loger	p 6
Comment se déplacer	p 7
Les offres d'emploi	p 8
+ les aides au contrat	
Santé et social	p 10
Activités culturelle, Loisirs	p 12
& Vie associative	
Après la saison	p 14
Vie pratique	p 16
Numéros utiles	p 17

Merci d'avoir choisi de venir travailler sur Hautes Terres cette saison : votre présence fait vivre le territoire et ceux qui y habitent.

Ce guide du travailleur a été imaginé pour vous par Hautes Terres Tourisme, avec le soutien de Hautes Terres Communauté et un financement européen LEADER, afin de vous simplifier la vie au quotidien.

Vous y trouverez des informations pratiques pour vous loger, vous aider dans vos démarches administratives et mieux connaître les services utiles sur place. N'hésitez pas aussi à venir nous voir dans les bureaux d'information de Hautes Terres Tourisme : l'équipe est là pour vous conseiller et vous faire découvrir les Hautes Terres, ses grands espaces naturels, son patrimoine et toutes les activités de pleine nature à partager.

Très belle saison à vous, et bienvenue parmi nous sur les Hautes Terres !

Julien Couty
Directeur
Hautes Terres Tourisme



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



Salarié, demandeur d'emploi ou en activité, *ce guide saisonnier est pour vous !*

Il a été conçu pour vous permettre de trouver facilement des réponses à vos questions.

En lien avec votre activité saisonnière et votre présence sur le territoire de Hautes Terres, vous trouverez dans ce guide des informations sur :

- l'emploi, la réglementation du travail, la formation,
- le logement,
- les déplacements,
- la santé,
- la vie quotidienne.

Que vous soyez ici pour une saison ou plus,
c'est un mémento à conserver précieusement
pour vous accompagner dans toutes vos démarches
de nouvel habitant et pour mieux connaître ce territoire.
Ce guide est né de la collaboration entre Hautes Terres
Communauté (Communauté de Communes)
et Hautes Terres Tourisme (Office de Tourisme).



Nous vous souhaitons une très bonne saison !

LE TERRITOIRE

Bienvenue sur Hautes Terres, au cœur du Parc des Volcans d'Auvergne. Depuis les vastes étendues du Cézallier jusqu'à la vallée de l'Alagnon, des sommets des Monts du Cantal aux abords du plateau de la Margeride, les Hautes Terres offrent une diversité de paysages dont le cadre de vie préservé est propice aux activités en toutes saisons...

Aux beaux jours, partez en randonnée en quête de grand air et de panoramas époustouflants sur les Monts du Cantal et d'Auvergne et à travers le Grand Site de France Puy Mary ou profitez des grands espaces au cœur des estives du plateau du Cézallier.

L'hiver, la station du Lioran et les portes d'entrée nordiques vous accueillent pour des plaisirs givrés. Tantôt montagne, tantôt campagne, à la fois sauvage et animée, vivez l'inattendu sur les Hautes Terres du Cantal !

Hautes Terres en quelques chiffres

La communauté de communes rayonne aujourd'hui sur **39 communes et regroupement 118 habitants** sur une superficie de près de 900 km². Elle agit pour le développement local, l'aménagement du territoire et la valorisation de son environnement naturel et patrimonial. Ses missions englobent des domaines variés : économie, agriculture, tourisme, mobilité, enfance, jeunesse, culture, gestion des déchets, transition écologique et services à la population.

Un patrimoine naturel et culturel riche :

- 1 grand site de France
- 1 parc naturel régional des Volcans d'Auvergne,
- 1 réserve naturelle régionale,
- 3 espaces naturels sensibles ;
- 1 petite cité de caractère,
- 1 village étape,
- 4 Petites Villes de Demain
- Des activités de pleine nature variées : 1 domaine skiable, 2 domaines nordiques ;
- 1750 km de sentiers de randonnées ;
- 302 km de sentiers VTT

Toutes nos données chiffrées
à retrouver dans notre observatoire :
<https://pro-hautesterrestourisme.fr/observatoire/>



"Les activités dominantes sont
l'agriculture, les soins/services
à la personne, le tourisme
et les métiers du bâtiment."



Distance entre les principaux bourgs (km) de Hautes Terres

Le LIORAN (Laveissière) > Murat 13 km > Neussargues-Moissac 22 km > Allanche 36 km > Massiac 50 km	NEUSSARGUES-MOISSAC > Le Lioran (Laveissière) 22 km > Murat 9 km > Allanche 15 km > Massiac 26 km	ALLANCHE > Le Lioran (Laveissière) 36 km > Murat 23 km > Neussargues-Moissac 15 km > Massiac 27 km
MURAT > Le Lioran (Laveissière) 13 km > Neussargues-Moissac 9 km > Allanche 23 km > Massiac 35 km	MASSIAC > Le Lioran (Laveissière) 50 km > Murat 35 km	> Neussargues - Moissac 26 km > Allanche 27 km





Le premier conseil pour vous loger est de **demander à votre employeur** qui peut disposer lui-même de logements pour ses salariés ou bien de contacts ou d'adresses sur le territoire.

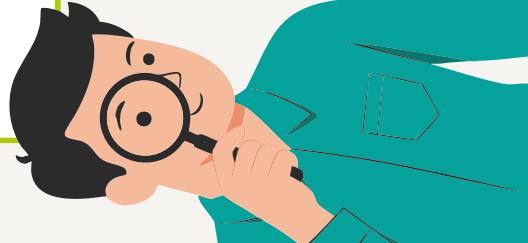
COMMENT SE LOGER

Ensuite, diverses structures vous accompagnent dans cette démarche, **n'hésitez pas à les contacter** :

- Les notaires : <https://www.immonot.com/>
- Les agences immobilières : <https://www.hautesterrisme.fr/hebergements/agences-immobilieres/>
- Les sites de mises en relation entre particuliers
o <https://www.leboncoin.fr/>
o seloger.com
- Les Maisons France Services où sont déposées des petites annonces. Coordonnées à retrouver : <https://www.hautesterrisme.fr/vivre-et-habiter/etre-accompagne/>
- Les Mairies : <https://www.hautesterrisme.fr/communes-de-hautes-terres-communaute/>
- Si vous avez un camping-car, une caravane, voici la liste des campings et aires de camping-cars pour stationner le temps de votre contrat de travail : <https://www.hautesterrisme.fr/hebergements/campings/>
<https://www.hautesterrisme.fr/hebergements/aires-camping-cars/>

Les coups de pouce pour l'accès au logement

- Action Logement : **garantie visuelle pour se porter garant auprès des propriétaires** : <https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale>
- Selon votre situation, voir la CAF pour les APL : <https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/logement/les-aides-personnelles-au-logement>
- Les **conseillers des Maisons France Services** peuvent vous accompagner dans vos démarches.



COMMENT SE DEPLACER

> Si vous avez votre propre voiture, ne pas oublier de vous équiper en équipements spéciaux pour la saison hivernale !



Retrouvez la réglementation en vigueur : <https://www.cantal.gouv.fr/>

> Des services de transport en commun sont également disponibles sur le territoire :

<https://www.hautesterrisme.fr/vivre-et-habiter/se-deplacer/train-car/>

> 4 gares sur le territoire : Massiac, Neussargues-Moissac, Murat et le Lioran.

 Train : <https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes> : vente en office de tourisme et des guichets mobiles de la SNCF

 Car : <https://www.laregionvoustransporte.fr/cars-region-du-cantal/>

> Des taxis sont également mobilisables sur le territoire :

<https://www.hautesterrisme.fr/commerces-et-services/2id1q1=taxis>



> Si vous avez le permis mais pas de véhicule, une **voiture en autopartage** est disponible au départ de Massiac.

> Un service de **Transport A la Demande (TAD)** est proposé

> Vous souhaitez faire des économies, rendre service ou partager un trajet ? **Le covoiturage** peut être une solution.

> En saison, des **navettes spéciales** sont mises en place.

> Si enfin vous êtes sportifs, vous pouvez vous déplacer à pied ou profiter de nos **vélos à assistance électriques** en location longue durée.

Rendez-vous sur :
<https://www.hautesterrisme.fr/vivre-et-habiter/se-deplacer/>

 > Les bornes de recharges électrique pour voitures et vélos :

<https://www.hautesterrisme.fr/questions-frequentes/#borne-recharge-electrique>



Bon à savoir

Vous pouvez utiliser votre CPF pour financer (une partie) de votre permis de conduire !

L'EMPLOI

Formation professionnelle

Vous avez plus de 25 ans

- Vous pouvez contacter l'animatrice emploi de Hautes Terres Communauté
Emeline Szucs : eszucs@hautesterres.fr ou 06-70-86-04-33

Vous avez entre 16 et 25 ans

- La Mission Locale se déplace sur rdv dans nos Maisons France Services
au 04-71-60-40-25

Vous avez besoin de réfléchir à votre orientation ou votre évolution professionnelle ?

- Vous pouvez réaliser un bilan de compétences.

Vous avez une expérience de plus d'un an dans un métier mais ne possédez pas de diplôme ?

- Renseignez-vous sur la Validation des Acquis d'Expérience des saisonniers (VAE). Plus d'infos : www.vae.gouv.fr

Pour les métiers du tourisme

- Le Campus Formation de la CCI du Cantal propose des formations :
<https://www.cantal.cci.fr/nos-formations/notre-offre-complete-de-formation>

Les offres d'emploi du territoire sont disponibles sur plusieurs plateformes nationales et locales

France Travail :

<https://www.francetravail.fr/accueil/>

Le Cantal et Vous ça matche :

<https://www.emploi-cantal.fr/jobs>

Les emplois dans le Cantal :

<https://www.cantalauvergne.com/offres-demploi/>

Les offres dans la fonction publique

<https://www.emploi-territoire.fr/>

Les offres d'emploi touristiques sur notre territoire :

<https://pro-hautesterrestourisme.fr/emploi/>

Les offres au sein de la

Communauté de communes :

<https://www.hautesterres.fr/entreprendre/trouver-un-emploi/offres-demploi/>

Des offres sont également à

retrouver sous format de

« petites annonces » au sein de

nos Maisons France Services :

<https://www.hautesterres.fr/vivre-et-habiter/etre-accompagne/>

Le contrat

Au début de votre contrat de travail, vous devez actualiser votre situation sur votre espace personnel de France Travail.

Vous pouvez vous rendre en Maison France Services pour réaliser cette démarche si besoin
<https://www.hautesterres.fr/vivre-et-habiter/etre-accompagne/>

À la fin de votre contrat, vous recevez un solde de tout compte (Salaires et indemnité compensatrice de congés payés), votre certificat de travail ainsi que l'attestation France Travail fournie et remplie par l'employeur.

Vous pouvez alors vous réinscrire sur le site de France Travail.



Des événements emploi :

Des événements forums de l'emploi sont présents sur le territoire, 2 fois par an.

Contactez l'animatrice emploi de Hautes

Terres Communauté :

eszucs@hautesterres.fr

- Jobs d'été le 1er mercredi de chaque vacances scolaires d'avril

- Jobs d'hiver le 1er mercredi de chaque vacances scolaires de la Toussaint



DES QUESTIONS ?

Droit du travail

<https://auvergne-thone-alpes.dreets.gouv.fr/un-salarié-un-apprenti-un-jeune-actif/droit-du-travail>

Calcul de vos allocations chômage (montant et durée)

<https://monallocation.francetravail.fr/>

SANTÉ ET SOCIAL

Retrouver le type de professionnels dans les maisons de santé : vos rendez-vous médicaux sont à prendre directement auprès des professionnels ou via les plateformes type doctolib, resalib, modmed... :
<https://www.hautesterres.fr/vivre-et-habiter/se-soigner/maisons-de-sante-offre-de-soins-territoire/>

DES PROFESSIONNELS SONT INSTALLÉS DANS NOS 3 MAISONS DE SANTÉ :

MAISON MÉDICALE MURAT

8 bis
rue Justin Vigier
15300 MURAT



MAISON MÉDICALE NEUSSARGUES- MOISSAC

11 rue du commerce
15170 NEUSSARGUES-
MOISSAC



MAISON MÉDICALE MASSIAC

38 Avenue
du Général de Gaulle
15500 MASSIAC



**UN CENTRE HOSPITALIER
SE TROUVE À MURAT.**



Retrouvez toutes
les coordonnées
des pharmacies à
Allanche, Massiac,
Neussargues-Moissac,
Murat sur :
<https://www.sante.fr/>

Retrouvez les
pharmacies de garde
sur le site :
<https://pharmacie-de-garde.ameli.fr/>



Autres infos utiles sur la santé

Vous souhaitez réduire votre consommation d'alcool et/ou de drogue :
l'association Addictions France est joignable au :
04 71 60 16 85 et présente dans des locaux à St-Flour :
<https://addictions-france.org/etablissements/csqpa-de-saint-flour/>

Social

Pour vous informer, vous orienter, vous accompagner dans vos démarches sociales et faciliter l'ouverture de vos droits, une antenne de la Solidarité Départementale est présente sur la commune de Murat :
1B Rue de l'Ermitage - 04 71 20 08 88.

Des rendez-vous sont également possibles dans les Maisons France Services de Neussargues-Moissac, Allanche et Massiac.



Bon à savoir

DES RENDEZ-VOUS EN VISIO OU PRÉSENTIEL SONT POSSIBLES DANS NOS MAISONS FRANCE SERVICES

Pour vos démarches avec **la CAF** :
<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches>

Pour vos démarches avec **la CPAM** :
www.ameli.fr

Pour vos démarches avec **la MSA** :
<https://www.msa.fr/lfp>

ACTIVITÉS CULTURELLES ET LOISIRS

HAUTES TERRES TOURISME VOUS ACCUEILLE DANS
SES DIFFÉRENTS BUREAUX DU TERRITOIRE POUR VOUS
INFORMER :

Bureau de Murat :
04 71 20 09 47 – contact@hautesterrestourisme.fr

Bureau du Lioran :
04 71 49 50 08

Bureau d'Allanche :
04 71 20 48 43

Bureau de Massiac :
04 71 23 07 76

**Profitez des spectacles,
sorties et activités
touristiques
pour découvrir
et vivre le territoire
autrement**

**Retrouvez les jours et horaires
d'ouverture des bureaux sur :**

<https://www.hautesterrestourisme.fr/nos-horaires/>



vie associative

**Vous souhaitez connaître ou faire partie
d'une association, contactez les communes :**

<https://www.hautesterres.fr/communes-de-hautes-terres-communautel/>

★ **Découvrez le territoire à travers les
activités de pleine nature :**
<https://www.hautesterrestourisme.fr/pleine-nature/>

★ **Les sites de visites :**
<https://www.hautesterrestourisme.fr/visites-savoir-faire/sites-de-visites/>

★ **L'agenda des animations :**
<https://www.hautesterrestourisme.fr/agenda/tout-agenda/>

★ **La billetterie pour réserver vos animations
en ligne ou dans nos bureaux :**
<https://boutique.hautesterrestourisme.fr/>

★ **L'artisanat d'art :**
<https://www.hautesterrestourisme.fr/visites-savoir-faire/artisanat-art/>

★ **Les visites de fermes :**
<https://www.hautesterrestourisme.fr/agenda/visites-fermes/>

★ **Si vous souhaitez flâner en bibliothèque ou
aller au cinéma :**
<https://www.hautesterrestourisme.fr/loisirs-culturels-cinema-mediatheques/>

★ **La programmation culturelle de Hautes
Terres Communauté :**
<https://www.hautesterres.fr/vivre-et-habiter/se-divertir/>

★ **Et pour passer un bon moment autour
d'un repas, nos restaurants :**
<https://www.hautesterrestourisme.fr/restaurants/>

**Retrouvez toutes les informations
touristiques sur :**
<https://www.hautesterrestourisme.fr/>



APRÈS LA SAISON

Vous avez apprécié le cadre de vie des Hautes Terres et vous avez envie de rester, vous installer et pourquoi pas créer votre entreprise...

Voici nos pistes pour vous lancer...

Les annonces de vente de fond de commerces ou reprises d'activités dans le tourisme :

rendez-vous sur
<https://pro-hautesterrestourisme.fr/annonces/>

ou l'animatrice économique de Hautes Terres Communauté :
<https://www.hautesterres.fr/entreprendre/creer-developper-activite/accompagnement-entreprises/>

On vous accompagne dans votre projet d'installation et ou de création

<https://pro-hautesterrestourisme.fr/boite-a-outils/on-vous-accompagne-dans-votre-installation/>

ET SI VOUS RESTIEZ ?

Ici,

Hautes Terres Communauté facilite votre installation et soutient vos projets professionnels, à chaque étape.



Découvrez nos services



Vous avez un projet de développement d'activité professionnelle ?
Contactez Amélie Chavarot-Julhes
Responsable du service Economie, Emploi et Agriculture
04 71 20 22 62 | animeco@hautesterres.fr

Hautes Terres Communauté
4, Rue du Faubourg
Notre-Dame 15 300 Murat

04 71 20 22 62
contact@hautesterres.fr
hautesterres.fr
f in @



Le Cantal accompagne les futurs habitants dans leur projet de changement de vie.
En vous inscrivant sur <https://demaiches.cantal.fr>, un interlocuteur unique pourra répondre à toutes vos questions !



VIE PRATIQUE

SI VOUS SOUHAITEZ ACQUÉRIR UN LOGEMENT POUR VIVRE SUR CE TERRITOIRE

Se référer à la rubrique « Comment se loger »
au début du guide.



Besoin de rénover un logement,

> Toutes les aides disponibles sur Hauts Terres Communauté
<https://www.hautsterres.fr/vivre-et-habiter/gerer-son-habitat/>

SI VOUS AVEZ DES ENFANTS

Le service du Relais Petite Enfance est le service
de référence de l'accueil du jeune enfant :

<https://www.hautsterres.fr/vivre-et-habiter/bien-grandir/relais-petite-enfance/>

L'accueil de Loisirs Intercommunal accueille les
enfants sur 3 sites : Allanche, Massiac et Murat.

<https://www.hautsterres.fr/vivre-et-habiter/bien-grandir/alsh-accueil-de-loisirs/>

Le transport scolaire :

<https://www.hautsterres.fr/vivre-et-habiter/se-deplacer/transport-scolaire/>

Être accompagné dans vos démarches
administratives et numériques :

<https://www.hautsterres.fr/vivre-et-habiter/etre-accompagne/>



● Hauts Terres Communauté :

04-71-20-22-62

contact@hautsterres.fr

● Hauts Terres Tourisme :

04-71-20-09-47

contact@hautsterrestourisme.fr

● France Travail : 3949

● SAMU : 15 ou 112

● POMPIERS : 18 ou 112

● GENDARMERIE : 17

● Violences faites aux femmes : 3919

● Violences faites aux enfants : 119

● Souffrance prévention du suicide : 3114

● Centre antipoison :
04 76 76 56 46

● Pour les personnes sourdes ou
malentendantes ou ne pouvant
s'exprimer à l'oral : 114

Nous espérons que ce guide aura répondu à un maximum de vos interrogations et
vous donnera satisfaction lors de votre contrat professionnel.
L'occasion aussi de mieux connaître le territoire de Hauts Terres.

Contactez-nous

Nous restons à votre disposition pour répondre
à d'autres questions avec vos contacts privilégiés :

À HAUTES TERRES TOURISME

Adeline Nègre

Animatrice des services aux acteurs
touristiques

anegre@hautsterrestourisme.fr

04 71 23 07 76 / 06 70 78 96 25

À HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ

Emeline Szűcs

Animatrice emploi, chargée d'insertion
eszucs@hautsterres.fr

04 71 20 28 85 / 06 70 86 04 33

À partir de l'été 2026, un espace pour les travailleurs
saisonniers vous accueille avec des permanences
téléphoniques et présentes le lundi matin en Maisons
France Services de Murat et Massiac durant les périodes
saisonnnières.

Ce service est ouvert pour accompagner salariés
saisonniers et recruteurs dans leurs démarches et
identifier les actions à conduire pour répondre à leurs
besoins

*Au plaisir de vous retrouver
prochainement sur Hauts Terres !*